

Devenez membre du Cercle ouvrier lausannois ! Depuis 1916 au service des associations, des syndicats et des partis de progrès social !

Chères et chers camarades,

La Maison du peuple est gérée par la coopérative du Cercle ouvrier lausannois. Créée en 1916, celle-ci a été fondée pour offrir aux organisations ouvrières un lieu de réunion et de culture à Lausanne. Plus d'un siècle plus tard, le Cercle ouvrier lausannois est resté fidèle à sa vocation : la Maison du peuple est un lieu d'échange au cœur de la ville. En plus de logements, de bureaux et de commerces, la Maison du peuple abrite un restaurant, un bar, ainsi que des salles à disposition du monde associatif, syndical et politique.

La société coopérative entreprend actuellement une rénovation de certaines parties de l'immeuble. Nous allons ainsi louer des locaux à la Haute école de musique. Dans le même temps, le départ du 2^e étage du Service social de la Ville de Lausanne nous a permis de procéder à la rénovation des bureaux et d'accueillir plusieurs nouvelles associations et syndicats tout en réaffectant à du logement plusieurs surfaces. Ces deux « chantiers » promettent de redonner une dynamique nouvelle à la Maison du peuple. Nous avons aussi notamment la volonté d'améliorer l'équipement des salles à disposition des associations (cafétéria, matériel de projection, système de réservation en ligne,...) tout en modérant l'inévitable augmentation des tarifs qui suivra leur remise en service. Par ailleurs, nous souhaitons aussi revoir le hall d'entrée et donner une lisibilité graphique aux différentes parties de l'immeuble avec une signalétique attrayante. Pour mener à bien tous ces projets, nous lançons une grande souscription.

Nous comptons sur vous pour acquérir des parts sociales ! En adhérant au Cercle ouvrier lausannois, vous devenez coopérateur, soutenez la Maison du peuple et profitez de nombreux avantages. En effet, les parts sociales donnent droit à un rabais sur les locations, sont rémunérées annuellement et remboursables selon les modalités statutaires. Afin d'encourager chacun et chacune dans cette direction, nous avons l'avantage d'annoncer que, dans le cadre d'un partenariat, un abonnement à l'essai (ou cadeau à offrir) au journal *Pages de gauche* sera offert aux nouveaux sociétaires ou à ceux qui souscriraient de nouvelles parts pour eux ou pour les offrir à quelqu'un.

Le sociétariat est aussi bien ouvert à des individus que des associations ou des entreprises. Concrètement, il s'agit d'acquérir un minimum de trois parts sociales d'une valeur de Fr. 100.- chacune. L'adhésion coûte donc Fr. 300.-.

En restant à votre disposition pour des questions et en nous réjouissant d'avance de votre confiance, nous vous adressons, chères et chers camarades, nos cordiales salutations.

Julien Eggenberger
Président

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

(A retourner au secrétariat à l'adresse ci-dessous)

La Société / Le syndicat / Le parti politique :

.....

Le – La Soussigné – e :

Adresse :

.....

Coordonnées bancaires (IBAN) pour le paiement des intérêts annuels :

.....

Je/nous déclare/ons adhérer à la Société coopérative du Cercle Ouvrier Lausannois, en respecter les statuts et souscrire part (s) sociale (s) de Fr. 100. – chacune. Les statuts prévoient un minimum de 3 parts par sociétaire.

Déjà sociétaire, je /nous déclare/ons souscrire part (s) sociale (s) supplémentaires de Fr. 100. – chacune.

Les parts sociales sont rémunérées par un taux d'intérêt qui ne peut dépasser l'intérêt usuel pour les prêts à longue échéance. Il est fixé par l'Assemblée Générale Annuelle sur proposition du Conseil d'Administration (2% ces dernières années).

Je souhaite bénéficier de l'abonnement à l'essai (ou cadeau) au journal Pages de gauche offert pour chaque nouvelle souscription. J'accepte que mon adresse soit transmise à cette fin.

Lieu et date : :

Signature